



PRÉFET DE LA HAUTE- SAÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vesoul, le 30 mai 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lancement de l'opération « Sécurité des femmes dans l'espace public ».

À partir du 30 mai et tout au long de l'été, des flyers seront distribués par les policiers et les gendarmes haut-saônois, dans le cadre de la démarche « d'aller vers nos concitoyens », conformément aux instructions de Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer.

Ce document, distribué partout en France, notamment lors de patrouilles dans les transports en commun dans la rue, vise à informer et à rappeler à chacune et à chacun les gestes à avoir lorsqu'on est témoin ou victime d'une agression.

Dans le département, les équipes de la gendarmerie et de la police de Haute-Saône débiteront cette distribution dès aujourd'hui.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12
Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

Liberté
Égalité
Fraternité

Sécurité des femmes dans l'espace public

LES FORCES DE L'ORDRE VOUS PROTÈGENT



COMMENT AGIR

Rendez-vous sur
masecurite.fr
un espace dédié
pour signaler des faits,
tchater avec
des policiers et
gendarmes 24H/24,
et retrouvez toutes
les informations utiles,
ou téléchargez l'application



En cas d'urgence
composez le 17



VOUS ÊTES VICTIME

En cas d'agression :



Faites du bruit et alertez les personnes autour de vous, cherchez de l'aide et tentez de vous mettre à l'abri dans un lieu sûr (administration, commerce, tiers de confiance).



Mettez-vous en sécurité pour prévenir au plus vite les forces de l'ordre (composez le 17, donnez votre identité, le lieu de l'agression, le lieu où vous vous trouvez actuellement, décrivez les faits et l'agresseur).

Après l'agression :



Déposez plainte dans un commissariat, une brigade de gendarmerie ou tout autre lieu adapté (hôpital, Maison des Femmes, mairie, etc.) et rencontrez si besoin un intervenant social.



Prenez contact avec les associations disponibles sur **Ma Sécurité**, un espace dédié, rassemblant toutes les informations utiles et permettant de tchater 24H/24 avec un policier ou un gendarme.

VOUS ÊTES TÉMOIN

Pendant l'agression :



Si cela ne vous met pas en danger : intervenez ou tentez de faire diversion en vous adressant au harceleur ou à la victime, filmez ou enregistrez la scène.



Alertez les forces de l'ordre (composez le 17, donnez votre identité, le lieu de l'agression, décrivez les faits et l'agresseur).

Après l'agression :



Aidez la victime à se mettre en sécurité et rassurez-la.



Signalez-vous auprès des forces de sécurité pour décrire les faits et les agresseurs, et leur présenter les photos et vidéos éventuellement prises.

Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé sur papier certifié PEFC

Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  